

Les gérants de fortune indépendants sont essentiels pour la place suisse



Par Franz de Planta

Gérant indépendant et président de l'OAR-G.

CHARLY SCHWARZ

Fiscalité, réglementation: les défis auxquels les tiers gérants font face sont nombreux. Et ils se trouvent discriminés par rapport aux banques. Ces acteurs produisent pourtant des emplois.

La Suisse a représenté jusqu'à récemment une part importante de l'épargne privée mondiale avec ses banques et leur réseau international, ses assureurs, mais aussi les fiduciaires, les avocats et tous les intermédiaires financiers.

C'est en train de changer. La place financière suisse doit réagir et s'adapter à un ensemble de conditions plus difficiles, comme les crises récentes, l'érosion du secret bancaire, l'imposition des clients en Suisse par l'entraide fiscale internationale, la pénalisation des actifs soustraits aux fiscaux et les risques pour les conseillers. A cela s'ajoute la concurrence entre les banques et les gérants de fortune internationaux (GFI), ainsi qu'avec d'autres centres financiers, notamment asiatiques. Et il ne faut pas oublier de mentionner les intentions régulatrices des autorités de surveillance et les pressions qu'elles exercent.

Les ouvertures internationales existent, mais les solutions sont aussi variées que les besoins des parties. Aucune pratique-cadre n'existe dans ce nouveau contexte où doivent évoluer les GFI. C'est pourquoi nous assistons à un départ de capitaux vers d'autres juridictions avec de nombreuses solutions patrimoniales, ou à un certain attentisme résigné, voire tactique. Les professionnels s'adaptent vite aux nouvelles rè-

gles et poursuivent leurs affaires. Du côté des GFI, leur nombre continue de croître, car la profession répond à un besoin des clients, qui apprécient leur discrétion, leur dévouement et leur indépendance.

Un nombre important de GFI a adhéré volontairement aux règles-cadres proposées par leurs associations professionnelles avec des standards minimaux imposés. C'est une preuve de la structuration évolutive de la profession, déjà parfaitement contrôlée sur les aspects de blanchiment, de lutte contre la corruption et le financement du terrorisme.

Alors que certains parlent déjà de normes sur la qualité du conseil et de règles sur les opérations transfrontalières, l'augmentation de la régulation et la multiplication des contrôles ne risquent-elles pas de paralyser des affaires déjà affectées par les lourdeurs administratives, l'érosion des marges et la concurrence?

Au-delà de l'aspect réglementaire, des questions de protection de la sphère privée et les outils de planification patrimoniale, d'autres sujets interpellent. Les conséquences de la qualification de l'évasion fiscale en crime préalable au blanchiment et les risques de l'implication des professionnels comme auxiliaires du fisc font partie des défis qui se posent

toujours à la place financière. Nous nous posons également des questions sur les accords prévoyant un impôt libérateur avec l'Allemagne et le Royaume-Uni (Rubik), alors que l'Europe continue de vouloir la transmission automatique des informations sur nos clients! Ces dispositions risquent de criminaliser nos clients.

A cela s'ajoute une certaine discrimination des GFI. Lors du jubilé de l'Association suisse des gérants (ASG), l'ambassadeur Alexander Karrer a été interpellé publiquement sur le fait que pour l'heure les intermédiaires financiers sont

«Il faut que les banques et la Finma réalisent que les gérants indépendants sont leurs atouts»

exclus de toute amnistie professionnelle, contrairement aux banques. Il est étonnant qu'aucune réponse ne puisse être donnée à ces questions primordiales, qui reflètent une inégalité de traitement envers les GFI et confirment le besoin d'être pris en considération dans les négociations internationales. En effet, le Département fédéral des finances a confié à des diplomates chevronnés et reconnus un mandat technique, dont ils ne maîtrisent pas entièrement les aspects pratiques et s'en remet-

tent pour les interpréter à la Finma, voire aux grandes banques suisses, au risque d'un conflit d'intérêts.

Enfin, dans nos différents contacts avec un certain nombre de banques, nous avons été alertés sur le fait que la Finma leur impose désormais un contrôle étendu des intermédiaires financiers et de leurs activités. Nos autorités incitent les banques à prendre leurs responsabilités vis-à-vis des GFI. Nous avons pourtant le sentiment que cette pratique relève en fait du rôle des OAR.

C'est pourquoi, en marge du Forum des OAR, les organismes d'autorégulation, qui comptent de nombreux GFI parmi leurs affiliés, se sont organisés en un groupe de travail, alimenté par un groupe de réflexion de professionnels de la gestion, le tout initié par l'OAR-G, pour définir ensemble un cadre réglementaire commun et adapté à leur activité, afin d'accompagner efficacement les projets de la Finma.

Quand on admettra que les GFI sont des partenaires locaux sérieux et professionnels des banques, à qui ils apportent souvent une bonne part de leur chiffre d'affaires et une clientèle sélectionnée, la place financière suisse aura démontré un réel pragma-

tisme et une belle maturité à l'anglo-saxonne. Pour rappel, les grands scandales financiers de ces dernières années ne sont pas de leur fait.

Ne dénaturons pas un métier recherché d'artisan gérant de patrimoine en un réseau d'agents de vente de produits et services bancaires, à l'instar de ce qui s'est passé dans l'industrie horlogère. Et de surcroît, la surévaluation actuelle du franc, comme dans les années 70 pour cette industrie, ne sera-t-elle pas le catalyseur externe de changements structurels profonds pour la gestion de fortune en Suisse, comme nos revenus proviennent majoritairement d'une clientèle internationale?

Au-delà de l'excellence de la profession et de ses aptitudes, encore reconnues et recherchées, il est nécessaire que les banques et la Finma réalisent que les GFI sont leur meilleur atout. D'autant plus qu'ils ne disposent pas en général de filiales à l'étranger et sont générateurs d'emplois en Suisse.

Dans ce contexte incertain, les GFI doivent trouver leur voie, s'informer régulièrement des nouvelles pratiques, des opportunités d'investissement ou des besoins de protection de leurs clients. Ils doivent également rester vigilants pour défendre l'autorégulation, qui se révèle être un modèle pragmatique et efficient.